

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Béatrice HOELTZEL, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY et Cathy WAGNER, Anne ZYTO conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Dominique STOHR, José POZUELO donne procuration à Claire CARRARO -LIEVRE, Fabien ACKER donne procuration à Anne ZYTO, Fabrice FISCHER donne procuration à Christophe HECKMANN, Isabelle MULLER donne procuration à Béatrice HOETZEL, Eric HUBERT, Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

Le Maire ouvre la séance. Il informe les membres du conseil municipal que le projet d'extension du supermarché LECLERC a recueilli un avis défavorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commerciale (CNAC). Cet avis défavorable marque forcément un coup d'arrêt, espérons temporaire, au développement de la stratégie commerciale de la commune et du territoire. Dans un délai d'un mois, la CNAC fera connaître ses motivations. Quelques soient les arguments avancés, un nouveau projet devra obligatoirement prendre en compte les remarques de la CNAC. Les motivations de l'avis sont donc déterminantes dans la conception d'un éventuel nouveau projet et la stratégie d'équilibre commercial du territoire, entre les pôles commerciaux de Haguenau et de Wissembourg, devra être repensée en conséquence. Cette situation nouvelle créée par la décision de la CNAC doit renforcer la volonté de la Ville de Soultz-sous-Forêts de poursuivre, sans tarder et de manière encore approfondie, le développement et le rayonnement de son centre.

Cette décision de la CNAC remet, par ailleurs, en lumière quatre grands enjeux pour les différentes parties prenantes :

- La capacité du territoire à répondre aux besoins de consommation de sa population, en particulier dans le domaine du non-alimentaire
- Le renforcement de l'attractivité de notre bourg-centre et de son centre-ville
- Le développement d'un magasin LECLERC qui puisse s'inscrire efficacement dans la stratégie commerciale du groupe
- La capacité de la communauté de communes à assumer l'impact financier de l'échec du projet, au moins à court terme

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

2. BUDGET PRIMITIF 2017

- **Tarifs communaux**

- Tarifs du relais culturel
- Crédits des écoles 2017
- Subventions 2017
- Récompenses des concours locaux 2017
- Contributions aux organismes intercommunaux
- Complexe sportif : répartition des frais de fonctionnement 2016 et modification du règlement intérieur
- Fiscalité locale : vote des 4 taxes locales
- Budget primitif 2017 : sections de fonctionnement et d'investissement
- Autorisations de programmes : Investissement Jardin de la Saline et Maison des Associations
- Budget annexe de l'éco-quartier

3. PROJETS ET TRAVAUX

- Le jardin de la Saline : scénarii d'implantation de l'espace couvert
- La Maison des Associations : présentation du diagnostic accessibilité et point à date
- Circulations douces : lot n°5
- Propriété Funrock
- Marie annexe d'Hohwiller
- Ecole maternelle : avenant au lot 01A
- Divers

4. URBANISME

- Déclarations d'intention d'aliéner

5. AFFAIRES FINANCIERES

- Ligne de trésorerie

6. PERSONNEL COMMUNAL

- Conventions avec le Centre de Gestion ayant pour objet :
 - La réalisation d'une mission d'appui et de conseil en matière de gestion des ressources humaines
 - L'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP
- Avenants aux contrats d'enseignement artistique

7. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- Subvention exceptionnelle au collège de l'Outre-Forêt

8. DIVERS

- Lancement d'une opération : « Un nom pour la médiathèque »
- Prochaines informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 8 mars 2017.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

09.03.2017

- Réunion sur le lancement du Guide du Routard de l'Alsace du Nord prévu le 23 juin 2017
- Conférence sur l'accompagnement à la parentalité et l'éducation bienveillante à la Saline qui a rencontré un beau succès
- « Kinder singe elsassich » à La Saline
- Conseil syndical du syndicat mixte : adoption du compte administratif

10.03.2017

- Visite de l'école élémentaire dans le cadre de l'installation des tableaux interactifs installés en février

11.03.2017

- Assemblée Générale du musée du Pétrole de Merkwiller-Pechelbronn
- Assemblée générale de l'association « Les amis de la ligne Maginot d'Alsace »
- Paëlla du Tennis Club

12.03.2017

- Concert de l'ensemble vocal

13.03.2017

- Rencontre avec Mme Gaubert pour la présentation d'un projet d'ouverture d'une structure Parents-Enfants. Le Maire précise que la communauté de communes reste, pour le moment, sur la réserve dans ce domaine de la politique petite-enfance et enfance.
- Commission municipale « Développement économique »

14.03.2017

- Commission départementale de la coopération intercommunale concernant GEMAPI

15.03.2017

- Comité de suivi du CIR
- Commission « urbanisme et environnement »

16.03.2017

- Commission « activités culturelles »

17.03.2017

- Réunion ATIP : adoption du budget 2017

18.03.2017

- Vente aux enchères de bois en mairie
- Commémoration du 19 mars à Kutzenhausen
- Marathon lecture à La Nef

19.03.2017

- Journée de solidarité avec les personnes handicapées par l'amicale Cyclo à Schoenenbourg
-
- Assemblée Générale du Club Vosgien qui compte 485 membres. A noter que l'activité Marche Nordique remporte un franc succès.

20.03.2017

- Rencontre des communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt, de la commune de Betschdorf, de la Sous-préfète et des services de la sous- préfecture au sujet des piscines de Drachenbronn et Betschdorf
- Rencontre communes / Parc régional des Vosges du Nord : bilan des actions. A retenir que sur le plan muséographique l'action du parc pourrait s'étendre au-delà des limites du parc, et intégrer le musée de la poterie de Betschdorf

21.03.2017

- Rencontre avec M. MORTIER au sujet du Tennis Club
- Portes Ouvertes de l'AFPA : la structure fonctionne bien, ce qui semble aller à l'encontre des rumeurs parfois alarmistes sur sa pérennité. Son dynamisme s'illustre également par son ouverture aux entreprises.
- Rencontre avec Guy Heumann pour un concert à la synagogue le 28 mai, dans le cadre de l'animation de la synagogue
- Conseil d'école de l'école maternelle

22.03.2017

- Commission « fleurissement et illuminations »
- Commission « communication »

23.03.2017

- Rencontre avec le cabinet M2i au sujet du projet « Le jardin de la Saline »
- Présentation du rapport annuel CEPAGE (maintenance de l'éclairage public) par Monsieur BIONDI
- CSO ouverture des plis pour la mairie de Hohwiller

24.03.2017

- Réunion de travail avec les services du Conseil départemental : programme 2017 des travaux d'entretien et de réparation des routes départementales du Canton, en particulier la liaison Soultz-sous-Forêts/ Kutzenhausen
- Rencontre avec Monsieur LEHRER au sujet de l'organisation de portes ouvertes de la Chambre des Métiers d'Alsace qui auront lieu du 28 septembre au 2 octobre
- Rencontre avec Clemens SCHMITT au sujet d'un projet de spectacle musical et théâtral « Mary de Bode », en août 2018 à Soultz-sous-Forêts, dans la droite ligne de la manifestation qui avait eu lieu à Bad-Bergzabern
- Assemblée générale du Crédit Agricole

27.03.2017

- Rencontre avec le président de la ligue contre le cancer, Gilbert Schneider, pour le développement des espaces non-fumeurs. Une proposition sera présentée au prochain Conseil municipal.

28.03.2017

- Commission « projets et travaux »

29.03.2017

- Réunion de travail sur le projet FUNFROCK- point à l'ordre du jour
- Conseil communautaire

30.03.2017

- Intervention du Maire à la CNAC à Paris au sujet des recours à l'encontre de l'extension du supermarché LECLERC

31.03.2017

- Cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail aux salariés récipiendaires de la société CEFA
- Assemblée générale de l'association des « Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt »
- Commission départementale de la DETR : le projet de Jardin de la Saline a été retenu

01.04.2017

- Réunion Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

02.04.2017

- Amicale Cyclo : VTT féminin

04.04.2017

- Rencontre avec une personne souhaitant ouvrir une micro-crèche type « inter-entreprises » dans la zone d'activités intercommunale
- Conseil d'administration du Collège de l'Outre-Forêt
- Commission des finances

05.04.2017

- Réception partielle des travaux de l'école maternelle. Le Maire rappelle que le déménagement initialement prévu aux vacances de printemps est reporté en fin d'année scolaire
- Réunion du syndicat de la Piscine : les contributions par personne n'ont pas été modifiées.

06.04.2017

- Commission de sécurité au Sonnenhof dans le cadre d'une visite périodique

07.04.2017

- Réunion avec M2i pour la présentation des différents scénarii d'implantation de l'espace couvert « Jardin de la Saline »– point à l'ordre du jour

- Pose officielle du panneau Libellules, en entrée de ville, dans le cadre de la réduction des produits phytosanitaires
- Fête des TAP'S à la Saline
- Réunion du Syndicat Mixte de la région de Sultz-sous-Forêts

08.04.2017

- Cérémonie de citoyenneté

10.04.2017

- Réunion de présentation et d'échanges sur les Contrats de territoire

POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2017

1. Tarifs communaux 2017

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs applicables en 2016 et de valider de nouveaux tarifs pour les prestations suivantes :

- Concession d'un columbarium pour une durée de 50 ans ;
- Concession de cavurnes pour une durée de 15 ans, 30 ans ou 50 ans ;
- L'attraction « château fantôme » de la kermesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs communaux 2017 comme suit :

PRESTATIONS	PROPOSITION 2017
PHOTOCOPIES	
- tout public	0,20 €
- tout public (photocopie document de la mairie)	0,10 €
- associations	0,10 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE	
- tombe simple (2m x 1m)	
15 ans	50,00 €
30 ans	100,00 €
50 ans	250,00 €
- tombe double (2m x 2m)	
15 ans	100,00 €
30 ans	200,00 €
50 ans	500,00 €
COLUMBARIUM	
15 ans	900,00 €
30 ans	1 200,00 €
50 ans	2 550,00 €
intervention sur case (ouverture et fermeture)	30,00 €

CAVURNES	
15 ans	1 000,00 €
30 ans	1 300,00 €
50 ans	3 000,00 €
HEURE OUVRIER	29,00 €
VENTE	
- marché trimestriel ou commerce ambulant	1,00 €/ml
- vente camion	100,00 €
KERMESSE	
- auto scooter	240,00 €
- mini scooter	87,00 €
- circuit des neiges (chenille)	240,00 €
- manège pour enfants	87,00 €
- château fantômes	87,00 €
- trampoline	60,00 €
- piscine bulle sur eau	42,00 €
- Mare aux canards	21,00 €
- stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	42,00 €
- divers appareils	87,00 €
- gaufres - crêpes – boissons – glace	42,00 €

2. Tarifs de location du relais culturel La Saline

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs de location applicables en 2016. Il précise toutefois qu'une réflexion sera à mener concernant l'évolution des tarifs des locations spécifiques aux associations.

D'autre part, la liste des associations bénéficiant d'une location et d'une mise à disposition du régisseur à titre gracieux a été mise à jour avec l'ajout des associations suivantes :

- La section des jeunes sapeurs-pompiers de Soultz ;
- La maison de retraite du Soultzerland ;
- L'association Sang pour 100.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, Décide de fixer les tarifs communaux 2017 du relais culturel de La Saline comme suit :

Heure régisseur : 31 €		
Heure agent d’entretien : 29 €		
LOCATIONS DEMANDEES	TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Espace Rosentritt	190 €/jour	250 €/jour
Espace Mary de Bode	280 €/jour	370 €/jour
Hall-bar	70 €/jour	95 €/jour
Cuisine	100 €/jour	130 €/jour
Théâtre Michel Deutsch	450 €/jour	600 €/jour
Foyer théâtre	70 €/jour	95 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (sans cuisine)	400 €/jour	550 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine)	500 €/jour	680 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine) week-end	650 €	870 €
Espace Rosentritt + cuisine week-end	377 €	494 €
Hall-bar week-end	90 €	125 €
Cuisine week-end	130 €	170 €
Configuration totale espace culturel	800 €/jour	1 100 €/jour
Configuration totale espace culturel week-end	1 150 €	1 600 €
Manifestations associations ou particuliers supérieures à un week-end	50 €/journée supplémentaire	50 €/journée supplémentaire
Agencement de la salle	Préparation et rangement par le locataire	Si préparation et rangement par la Saline : 29 € / h
Installations techniques son et/ou lumières, régies. (Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent).	31 € / h	31 € / h
Entretien	Nettoyage par le locataire	Si nettoyage par la Saline : 29 € / h
LOCATIONS SPECIFIQUES		
Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour 1 manifestation festive par an (locaux de la Saline)	80 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers, Croix Rouge, Jeunes Sapeurs-Pompiers, Maison de retraite du Soultzerland, Association 100 pour sang	Location et mise à disposition du régisseur gratuites	
Activités politiques et syndicales	Location gratuite mais facturation du régisseur 31 €/h	
Paroisse Protestante, Paroisse Catholique, Communauté Juive pour 1 manifestation/an (1journée) "esprit fête paroissiale"	Location gratuite	
LOCATIONS SPECIFIQUES		

Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie	spectacle gratuit	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement
	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6heures/représentation/jour au-delà facturation 31 € de l'heure
	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location: 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31 € de l'heure

3. Crédits des écoles 2017

M. le Maire rappelle que les crédits des écoles ont été réajustés en fonction des effectifs réels sur l'année scolaire 2016/2017 qui sont de 218 élèves pour l'école élémentaire et 119 élèves pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Décide d'allouer les crédits suivants aux écoles élémentaire et maternelle de Soultz-Sous-Forêts pour 2017 :

- **Ecole élémentaire de Soultz-Sous-Forêts**

Crédits de fonctionnement :

Fonctionnement	16.6€ / élève	3 618.80€
Prestations informatiques		1 000.00€
Revue pédagogique		75.00€
Bibliothèque		1 250.00€
Manuels scolaires	16.1€ / élève	3 509.80€
Site bilingue		500.00€
Matériel EPS		350.00€
Classe Ulis		400.00€
Sorties éducatives et scolaires*	26.8€ / élève	5 842.40€

*Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et sont traitées au cas par cas. La commune prend en charge le tiers des dépenses engagées dans la limite annuelle de 26.8€ par élève.

Crédits d'investissement :

Massicot (reste à réaliser)	348.00€
Evolution à l'école numérique (reste à réaliser)	48 000.00€
Ordinateur	1 000.00€
Stores	500.00€

Matériel de sécurité	200.00€
Fresque murale	1 400.00€

- **Ecole maternelle de Soultz-Sous-Forêts**

Crédits de fonctionnement :

Fonctionnement	16.5€ / élève	1 975.40€
Revues pédagogiques		120.00€
Bibliothèque		450.00€
Site bilingue		200.00€
Matériel EPS		250.00€
Sorties éducatives et scolaires*	8€ / élève	952.00€

*Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et sont traitées au cas par cas. La commune prend en charge le tiers des dépenses engagées dans la limite annuelle de 8€ par élève.

Crédits d'investissement :

Lecteur CD	150.00€
Cornes de brumes	200.00€

4. Subventions aux associations et organismes 2017

Le Maire propose de revaloriser les subventions de fonctionnement 2017 aux associations sportives à l'inflation constatée, soit une revalorisation de 0.10€ par licencié.

Détail des différentes propositions :

- Participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans : 13.60€ / licencié
- Participation communale à la double licence des jeunes de moins de 18 ans : 16.60€ / licencié
- Le Club Vosgien est dans l'obligation de prendre une assurance pour les enfants qui participent aux activités de l'association. Pour cette raison, la Ville propose de subventionner cette assurance à hauteur de 6,80 € soit la moitié de la participation à la licence jeune.
- Participation communale pour les associations sportives n'ayant pas de local dédié : 173.00€
- Chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- Subvention exceptionnelle de 100€ par manifestation pour les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la ville
- Mise à disposition gratuite d'une salle communale pour les réunions des associations de Soultz-Sous-Forêts et Hohwiller (hors relais culturel La Saline)

M. le Maire rappelle que l'octroi est subordonné à une demande de la part des associations ainsi qu'à la présentation de leurs comptes. Concernant les activités sportives, le montant de la subvention définitive allouée sera arrêté après transmission de la liste des licenciés de moins de 18 ans.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité Approuve les différentes propositions de participations financières de la commune auprès des associations

Approuve les montants des subventions de fonctionnement 2017 comme suit :

1) ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017
AMICALE CYCLOTOURISTE DE SOULTZ	952,00 €
ASSOC AIKIDO	136,00 €
BADMINTON CLUB OUTRE FORET	544,00 €
CLUB DE PETANQUE DE SOULTZ	315,20 €
CLUB DE QUILLES LA BOULE D'OR	1 323,00 €
CLUB VOSGIEN SECTION SOULTZ	377,00 €
FOOTBALL CLUB SOULTZ	884,00 €
HANDBALL CLUB SOULTZ	1 020,00 €
JUDO CLUB SOULTZ	816,00 €
SKTAN	340,00 €
TENNIS CLUB SOULTZ	380,50 €
TENNIS DE TABLE SOULTZ	272,00 €
VELO CLUB NORD ALSACE	1 468,00 €
CLUB DE FLECHETTES	173,00 €
ASSOC LES CORS DES VOSGES	173,00 €
ASSOC COCKTAIL MELODIES	173,00 €
ELSASS MB TRAILS	173,00 €
PEL MEL	173,00 €
SOUS TOTAL ASSOC SPORTIVES ET AUTRES	9 692,70 €

2) ASSOCIATIONS DE SERVICES A LA POPULATION

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017
AMICALE SAPEURS POMPIERS HOWHILLER	173,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS SOULTZ	348,00 €
ASSOC DEFENSE ET PROMOTION LIGNE FERROVIAIRE	173,00 €
ASSOC JEUNES SAPEURS POMPIERS	476,00 €
ASSOC SANG POUR 100	173,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE SOULTZ	519,00 €
HARMONIE MUNICIPALE CONCORDIA	4 500,00 €
SOUS TOTAL ASSOC SERVICES A LA POP	6 362,00 €

3) AUTRES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017
ABRAPA	110,00 €
ASSOC DES AMIS DU MEMORIAL D'ALSACE MOSELLE	100,00 €
AF HOHWILLER	500,00 €
AF SOULTZ SOUS FORETS	2 975,00 €
CIPAP	2 892,06 €
CONCOURS DE FLEURISSEMENT	975,00 €
CONCOURS PLUS BELLES VITRINES	260,00 €
CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL	460,00 €
ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES (1,50€/ élève des écoles)	505,50 €
COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES	6 794,40 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160,00 €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE	5 500,00 €
CDC REGION D'HAGUENAU	771,00 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	1 247,20 €
SOUS TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS	23 250,16 €
Fascines et bandes enherbées	4 564,00 €
<i>Indemnisations aides européennes 2014 à 2016</i>	4 405,05 €
SOUS TOTAL INDEMNISATIONS AGRICULTEURS	8 969,05 €

5. Récompenses des concours locaux 2017

Le conseil municipal, sur proposition de la commission Fleurissement et illuminations, à l'unanimité, Approuve les montants des récompenses 2017 pour les concours locaux de fleurissement, d'illuminations et des plus belles vitrines des commerces comme suit :

	Fleurissement		Illuminations de noël	Les plus vitrines des commerces
	Soultz-Sous- Forêts	Hohwiller		
1er prix	100 €	100 €	80 €	80 €
2e prix	75 €	75 €	65 €	60 €
3e prix	55 €	55 €	65 €	30 €
4e prix	45 €	45 €	35 €	30 €
5e prix	40 €	40 €	35 €	30 €
6e prix	30 €	30 €	20 €	30 €
7e prix	30 €	30 €	20 €	
8e prix	30 €	30 €	20 €	
9e prix	30 €	30 €	20 €	
10e prix	30 €	30 €	20 €	
11e prix			20 €	
12e prix			20 €	
13e prix			20 €	
TOTAL	465 €	465 €	440 €	260 €

- **Contributions aux organismes de regroupement**

Le Maire communique à l'assemblée le détail des contributions votées par les différents syndicats auxquels adhère la commune et dont elle devra s'acquitter en 2017. Le montant global des participations est de 212 364.94€. Il précise que la contribution au SICTEU eaux pluviales comprend, en sus de la contribution 2017, le solde 2016 d'un montant de 8 788.83€. D'autre part, M. le Maire rappelle que le Syndicat du Seltzbach n'a pas voté de contributions à verser pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les montants des contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'année 2017 comme suit :

SYNDICAT	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2017
----------	------------------------------------

SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS	21 955,54 €
SIVU PISCINE	53 935,00 €
SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES (SYCOFOSE)	31 362,97 €
SYNDICAT DES VOSGES DU NORD	5 911,43 €
SICTEU EAUX PLUVIALES	99 200,00 €
TOTAL	212 364.94€

- Complexe sportif : répartition des frais de fonctionnement 2016 et modification du règlement intérieur

Répartition des frais de fonctionnement

Le Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts gère l'ensemble du complexe sportif. Une participation aux frais de fonctionnement est demandée à la Commune de Soultz-sous-Forêts. Cette participation est basée sur deux critères : le taux d'utilisation de l'équipement par les associations et le collège, et les surfaces utilisées. Ces critères sont variables d'une année à l'autre. En 2016, l'occupation des locaux se répartit comme suit :

Occupation 2016	Espace convivial	Plateau multisport	Salle Annexe	Dojo	Total : heures x surface	Taux d'occupation
Heures Collège		1125	771	500	1 395 922	45 %
Heures Associations	1438	1438	140	923	1 704 231	55 %
Surfaces m²	63.38	960.38	273	210	3 100 153	

Ce taux est appliqué aux postes suivants : les fluides, les communications, les produits d'entretien, le petit équipement, les divers fournitures, les contrôles, vérifications et maintenance, le coût de l'agent technique et 50% du temps de travail de l'agent administratif.

Pour l'année 2016, la participation de la commune de Soultz-sous-Forêts est de 45 413.12 €. Le Maire précise qu'une partie (50%) du poste dédié à l'administratif a été intégré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, la répartition des frais de fonctionnement 2016 de la façon suivante : 45% à la charge du Syndicat Mixte et 55% à la charge de la commune.

Approuve le montant de 45 413,12 € pour l'année 2016

Modification du règlement intérieur

Il est proposé de modifier l'article 8 du règlement intérieur du complexe sportif concernant les assurances.

« Article 8 – Assurances

Préalablement à l'utilisation des locaux, le responsable reconnaît avoir souscrit une police d'assurance dont un exemplaire ou attestation sera remis chaque année au Syndicat Mixte. Cette police couvrira tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'équipement sportif à savoir :

- Les biens, meubles et matériel qui appartiennent à l'association ou à ses adhérents et visiteurs, dont la valeur forfaitaire est à déterminer en fonction des existants appropriés
- Les biens **immobiliers**, mobilier et matériel, servant aux activités de l'association et mis à disposition par le syndicat Mixte et **la commune de Soultz-sous-Forêts**
- Les responsabilités que le contractant peut encourir par application des articles 1382 et 1386 du code civil, en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels en résultant d'un accident causé aux tiers dans le cadre des activités et des autres manifestations qu'il peut organiser »

Cette modification faite suite à un précédent incident survenu dans les vestiaires du bâtiment. Elle rend nécessaire pour le locataire de prendre une assurance qui ne se réduit pas à la responsabilité civile mais aussi à la responsabilité locative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification de l'article 8 du règlement intérieur du complexe sportif

Autorise le Maire à signer le règlement intérieur modifié

- **Fiscalité locale : vote des 4 taxes locales**

Le Maire informe le conseil municipal de la revalorisation des bases d'impositions par l'Etat. Celle-ci est de 0.4% pour l'exercice 2017. A taux constant, le produit de l'imposition 2017 au titre de ces 4 taxes est de 1 515 804€, soit une hausse de 1.22% par rapport au produit 2016 : le produit de fiscalité pour les taxes s'élevait à 1 497 524 € en 2016.

Cette augmentation du produit des 4 taxes directes locales est neutralisée par la baisse du produit de la CVAE en 2017, estimé à 189 327€, soit 13.9% de moins qu'en 2016. Par conséquent, en additionnant aux produits des 4 taxes directes et de la CVAE les produits des IFER, de la TASCOT, de la DCRTP, du versement du FNGIR ainsi que des allocations compensatrices sur les exonérations, les recettes liées à la fiscalité locale 2017 sont estimées à 1 964 771€.

IMPOTS ET AUTRES TAXES PREVISIONNELS POUR 2017

	BASES	TAUX	PRODUIT	COMPENSATION DES BASES EXONEREES EN N-1	TOTAL
Taxe d'Habitation	3 072 000	21,94%	673 997 €	36 923 €	710 920 €
Taxe Foncière Bâti	3 647 000	12,72%	463 898 €	449 €	464 347 €
Taxe Foncière Non Bâti	53 800	49,21%	26 475 €	3 879 €	30 354 €
CFE	1 766 000	19,90%	351 434 €	1 183 €	352 617 €
TOTAL PRODUIT DES 4 TAXES			1 515 804 €	42 434 €	1 558 238 €
Taxe additionnelle à sur le FNB					2 346 €
CVAE					189 327 €
IFER					7 860 €
TASCOM					65 639 €
DCRTP					48 714 €
Versement FNGIR					92 647 €
TOTAL PRODUIT DES AUTRES TAXES					406 533 €

PRODUIT ATTENDU DE LA FISCALITE LOCALE EN 2017: 1 964 771 €

EVOLUTION PREVISIONNELLE DU PRODUIT ENTRE 2016 ET 2017 -2 437 €

Malgré cette situation financière de plus en plus tendue, avec un effet ciseaux qui voit les recettes en diminution alors que les charges continuent à augmenter, le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes en 2017. Il estime qu'il faut d'abord réaliser un travail d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Si cette démarche ne devait pas permettre de redonner des marges de manœuvre financières au budget de la commune, il sera toujours temps d'ajuster les taux d'imposition en conséquence.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux d'imposition des 4 taxes directes locales fixés comme suit :

Taxe d'habitation	21.94%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.72%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.21%
Cotisation foncière des entreprises	19.90%

10. Budget primitif 2016 : section de fonctionnement et d'investissement

1) Etat du personnel

L'état du personnel fait apparaître 37 emplois à temps complet ou non complet, dont 13 emplois à temps complets et 24 à temps non complet. Ces emplois correspondent à 23.89 effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalant temps plein.

2) Section de fonctionnement

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la diminution en 2017 de la dotation forfaitaire s'élève à 40 485€. Elle est partiellement compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale de 15 646€. La perte nette de la dotation globale de fonctionnement 2017 par rapport à 2016 est donc de 24 839€, soit 4.5%. Il soumet au vote du conseil municipal le budget de fonctionnement 2017 en équilibre réel sur les trois points suivants, conformément à l'article 1612-4 du CGCT :

- La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette à la somme de 3 143 544€ ;
- Les dépenses et les recettes ont été évaluées de manière sincère et n'ont fait l'objet d'aucune majoration ou minoration ;
- Le remboursement des annuités de l'emprunt pour un montant de 267 600€ est intégralement couvert par des ressources propres en section d'investissement.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement arrêté au compte administratif 2016 à la somme de 765 773.68€ a été affecté au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité

Approuve la section de fonctionnement du budget primitif 2017 en équilibre réel comme suit

DEPENSES :	3 143 544.00€
RECETTES :	3 143 544.00€

3) Section d'investissement

Le budget d'investissement 2017 intègre les restes à réaliser des travaux qui ont été entamés en 2016, et dont le coût intégral avait été voté au budget, à savoir l'école maternelle, les circulations douces ainsi que la lutte contre les coulées d'eaux boueuses à Hohwiller. En parallèle, les projets que sont l'aménagement du Jardin de la Saline ainsi que la rénovation de la Maison des Associations, dont les premières dépenses interviendront en 2017, font l'objet d'autorisations de programme avec des crédits de paiement échelonnés sur 2017 et 2018.

Pour équilibrer la section d'investissement, outre les différentes subventions d'équipement à percevoir, des ressources financières d'un montant de 2 990 332.95€ ont été inscrites. Elles se composent notamment du FCTVA 2015, du préfinancement du FCTVA 2016 et 2017, de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2016, du résultat prévisionnel 2017 de la section de fonctionnement d'un montant de 422 062€ ainsi que d'un emprunt de 814 360.27€ assurant l'équilibre de la section d'investissement. Le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2017, équilibré en dépense et en recette à la somme de 3 475 322.39€.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, après avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Christian KLIPFEL et Sylvie CULLMANN)

Approuve la section d'investissement du budget primitif 2017 en équilibre comme suit :

DEPENSES :	3 475 322.39€
RECETTES :	3 475 322.39€

9. Autorisations de programme et crédits de paiement 2017

Les autorisations de programme facilitent la gestion pluriannuelle des investissements sur le plan financier. Elles permettent notamment d'éviter l'inscription des crédits correspondant au coût total d'une opération d'investissement sur un seul exercice budgétaire lorsque sa réalisation est prévue sur plusieurs années.

Ces autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Leur montant peut faire l'objet d'une révision après délibération du conseil municipal et elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur éventuelle annulation ou à leur clôture.

Pour chaque exercice budgétaire, des crédits de paiement (CP) affectés à une AP sont votés et inscrits au budget par le conseil municipal. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. Ils font l'objet d'un échéancier pluriannuel et leur somme couvre la totalité du montant de l'AP.

Le Maire est chargé de la présentation des autorisations de programme ou de leurs révisions éventuelles devant le conseil municipal. Ce dernier vote ensuite les AP, par délibération distincte, lors de toute décision budgétaire (adoption du budget primitif, décision modificative, etc.). La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

La commune de Soultz-sous-Forêts ne disposant pas d'un règlement budgétaire et financier, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer les principes suivants en matière de gestion des AP et des CP :

- Un bilan d'exécution des AP/CP est présenté annuellement au conseil municipal lors de l'adoption du compte administratif.
- Les nouvelles autorisations de programmes et les crédits de paiement afférents sont présentés lors de l'adoption du budget principal.
- Les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice peuvent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution. En l'absence d'une telle délibération, les crédits de paiement non consommés sont automatiquement annulés et pourront, si besoin, être prévus par un nouveau vote lors de l'adoption du budget primitif.
- En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget. Cette possibilité est limitée au montant des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice

par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme, ou le cas échéant, par la dernière délibération de révision des crédits de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les principes énoncés en matière de gestion, de vote et de présentation des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Il est proposé au conseil municipal l'ouverture des autorisations de programme et les échéanciers de crédits de paiement suivants :

AP001 : Aménagement du Jardins de la Saline

Montant initial de l'AP		900 000.00€	
Crédits de paiement par exercice	2017	2018	
	200 000.00€	700 000.00€	
Financement annuel	FCTVA :	32 810.00€	FCTVA : 114 828.00€
	Subventions :	70 098.00€	Subventions : 230 137.00€
	Autofinancement :	97 092.00€	Emprunt : 355 035.00€

Les crédits inscrits en recette au titre du FCTVA et des subventions d'équipement sont proportionnels aux crédits de paiement affectés par exercice budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 2 voix contre (Christian KLIPFEL et CULLMANN)

- D'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération d'aménagement du Jardin de la Saline

AP002 : Rénovation et mise en conformité de la maison des associations

Montant initial de l'AP		500 000.00€	
Crédits de paiement par exercice	2017	2018	
	435 000.00€	65 000.00€	
Financement annuel	FCTVA :	71 360.00€	FCTVA : 10 660.00€
	Emprunt :	363 640.00€	Autofinancement : 54 340.00€

Les crédits inscrits en recette au titre du FCTVA et des subventions d'équipement sont proportionnels aux crédits de paiement affectés par exercice budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Christian KLIPFEL)

- D'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de rénovation et mise en conformité de la maison des associations.

Le Maire présente également le prévisionnel des travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle jusqu'à 2018. Cette opération ayant démarré, elle ne fera pas l'objet d'une autorisation de programme.

Travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle :

Montant global du projet				1 242 928.00€	
	2016		2017		2018
Travaux menés par exercice	Début des travaux d'extension et de restructuration		Fin des travaux d'extension et de restructuration / Aménagement des espaces extérieurs		toiture / façade / désamiantage
Crédits par exercice	162 196.03€		Reste à réaliser	607 265.05€	Toiture 120 000.00€
			Espaces verts et cour	137 466.68€	Désamiantage 60 000.00€
					Façade 264 000.00€
Financement annuel	FCTVA	26 607.00€	FCTVA	122 166.00€	FCTVA 72 834.00€
	DETR	29 010.00€	DETR	67 690.00€	Département 32 000.00€
	Autofinancement	106 579.03€	Département	32 000.00€	Autofinancement 39 166.00€
			Emprunt	522 875.73€	Emprunt 300 000.00€

- Budget annexe de l'éco-quartier document distribué en séance

Le Maire rappelle que la création d'un budget annexe pour l'aménagement de lotissement est obligatoire dans la mesure où un constat des stocks des terrains doit être effectué en fin d'exercice. Ce type de budget est financé par le prix des ventes de terrain, ainsi que par d'éventuelles subventions. A ce titre, le conseil départemental du Bas-Rhin s'est engagé à prendre en charge 50% du déficit d'aménagement prévisionnel soit, 49 429.23€, les 50% restant étant à couvrir par le budget principal de la commune. Le Maire présente au conseil municipal le budget en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget annexe de l'Eco-quartier équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : **340 858.46€**
RECETTES : **340 858.46€**

- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : **300 000.00€**
RECETTES : **300 000.00€**

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

- Le Jardin de la Saline : scénarii d'implantation de l'espace couvert

Plusieurs scénarii d'implantation de l'espace couvert sont présentés : à l'arrière du Match ou devant la Saline.

Implanter l'espace couvert place du général de Gaulle offre une belle visibilité à la structure et remplit sa fonction d'appel vers l'activité Marché. Cette hypothèse nécessite une réfection plus ou moins importante des parkings existants mais l'étude des sols est plus favorable à l'implantation d'une telle structure que l'arrière du supermarché Match.

Les deux options possibles



Les points de conclusions sont les suivants :

- L'implantation de l'espace couvert sur la place du Général De Gaulle est la seule qui est susceptible de donner une véritable nouvelle dynamique à l'ensemble du secteur et au centre-ville en général
- Le nouveau parking assumera, quant à lui, une fonction de parking majeur et central à tous les niveaux, y compris pour l'accueil des caravanes de la fête foraine
- Un espace de 250 à 300 m2 devrait suffire ; à préciser par les architectes de la construction en réponse aux fonctions attendues : marché couvert, espace festif, et cohérence avec la fête foraine
- La conception de la construction devrait faire l'objet d'un « mini » concours d'architecte

Approche d'architectures possibles :



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention (Marie-José SCHALLER)
Approuve l'implantation de l'espace couvert place du général de Gaulle

- **La Maison des Associations : présentation du diagnostic accessibilité et point à date**

Le diagnostic technique pour l'accessibilité des personnes handicapées à la Maison des Associations a été réalisé par le cabinet Sutter Architecture.

Le montant total des travaux s'élève à 114 100 € HT. Ces travaux sont intégrés dans le projet global de rénovation et de mise aux normes de la maison de la musique et des associations.

4. ESTIMATION DES TRAVAUX liés à l'accessibilité

4.1 Estimation des travaux par lots

Les montants présentés correspondent aux travaux estimés dans le cadre du diagnostic d'accessibilité ci-joint et des propositions faites.

Lots	Total HT
ASCENSEUR	57 000,00 €
RAMPE PMR	17 500,00 €
TRAITEMENTS ESCALIERS	12 200,00 €
PARKING PMR	2 200,00 €
SIGNALETIQUE ET DIVERS	1 900,00 €
MENUISERIES EXT ALU	5 800,00 €
SANITAIRES PMR	12 100,00 €
ELECTRICITE	5 400,00 €
Montant total HT des travaux :	
	114 100,00 €

- Ecole Maternelle : avenant n°2 au lot 01 A

L'entreprise ENVIROTECH SERVICES, titulaire des travaux, a été sollicitée pour des travaux supplémentaires consistant au désamiantage des deux allèges au niveau de la cage d'ascenseur et du linteau au-dessus du châssis de désenfumage côté cage d'escalier existante.

L'avenant n°2 au lot 01-A désamiantage du marché de travaux de l'école maternelle s'élève à 11 030 € HT (13 236 € TTC). Le montant initial du marché s'élève à 42 324 € HT. L'avenant n°1 s'élevait à 9 328 € HT.

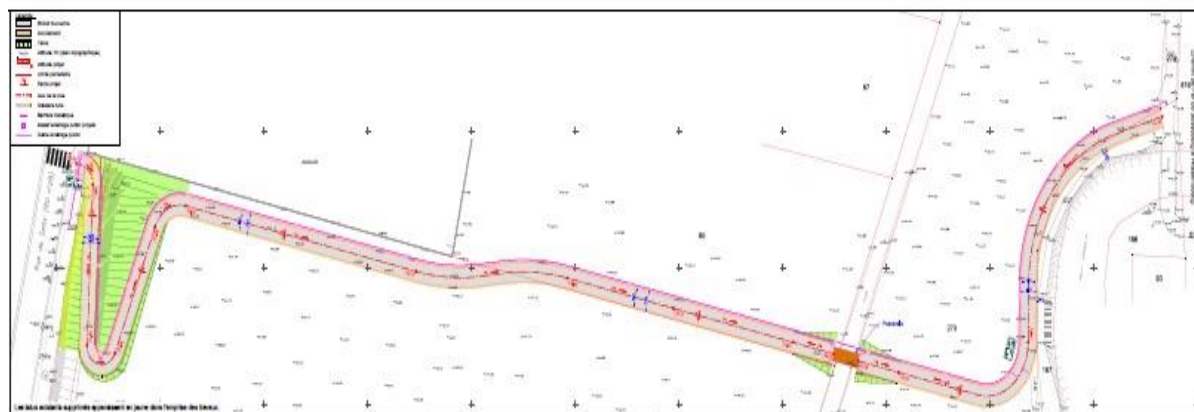
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve l'avenant au lot01-A
Autorise le Maire à le signer

- Circulations douces : lot n°5

Présentation de trois versions d'aménagement du lot 5, rue de Seltz

VERSION N°1

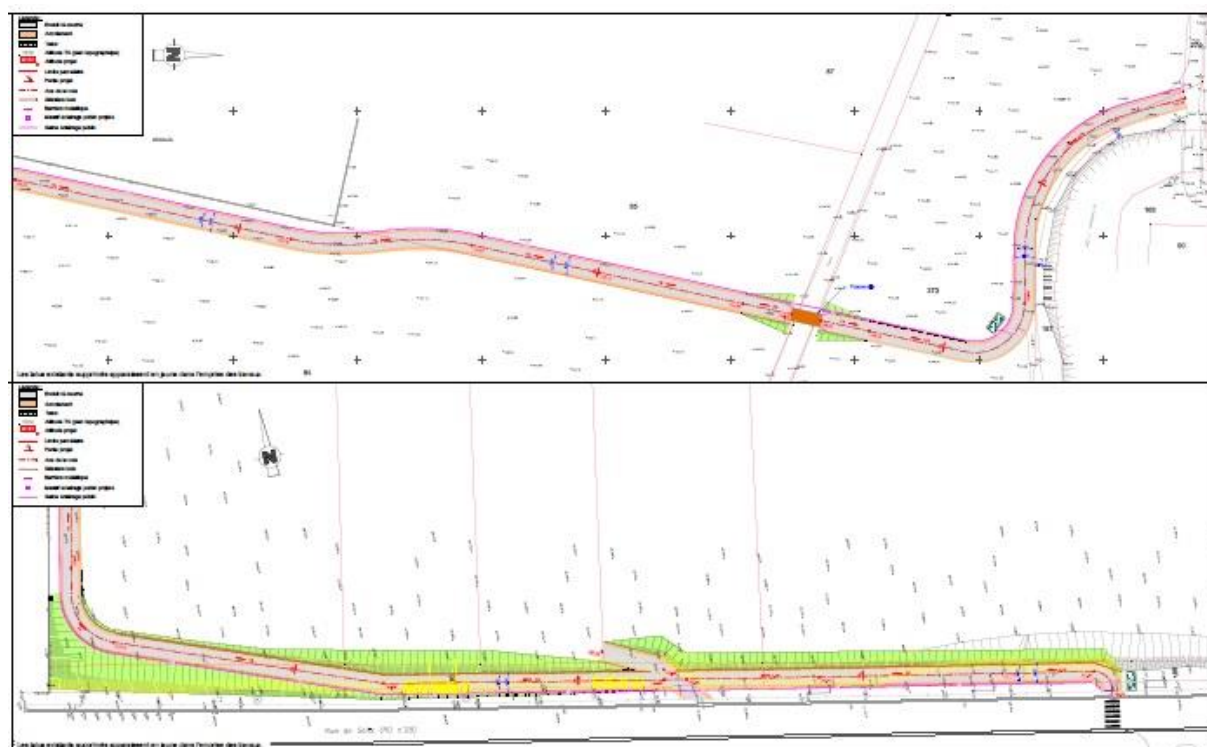
La version n° 1 propose un débouché simple sur le rue de Seltz.



Travaux de voirie : 76.341 € / 80.332 € avec enrobés pour la partie finale vers la rue de Seltz
Travaux complémentaires : 9.598 €
Soit un total de 85.939 € / 89.930 €

VERSION N°2

La version n°2 prévoit une piste en site propre le long de la rue de Seltz. Elle présente une difficulté majeure : l'empiètement sur terrains privés en raison du fort dénivelé.

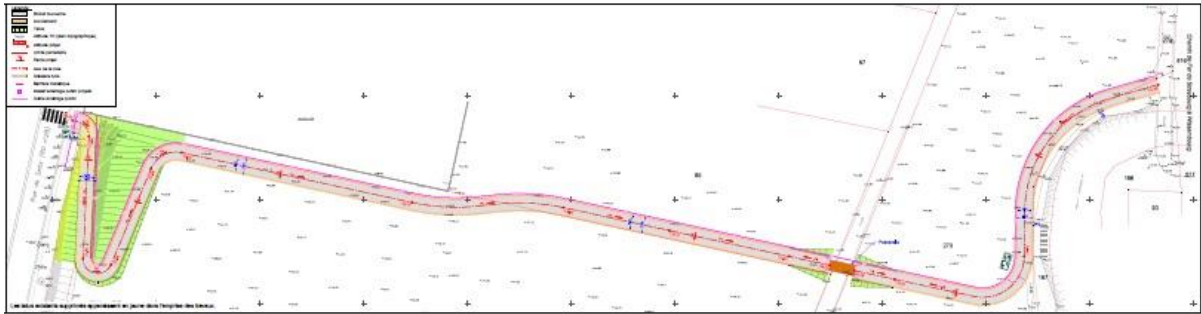


Travaux de voirie : 134.892 €
Travaux complémentaires : 12.430 €
Soit un total de : 147.322 €

VERSION N°3

La version n°3 prévoit une prolongation de la version 1 avec la mise en place d'un feu rouge (type de celui qui a été implanté devant la maison de retraite) pour la traversée de la rue de Seltz et la mise en sécurité du trottoir de la rue de Seltz vers le collège.

La version qui a été évaluée par le maître d'œuvre comporte une sécurisation avec mise en place d'une bordure et rehaussement du trottoir.



Travaux hors rue de Seltz : 76.341 € / 80.332 € avec enrobés

Travaux complémentaires : 9.598 €

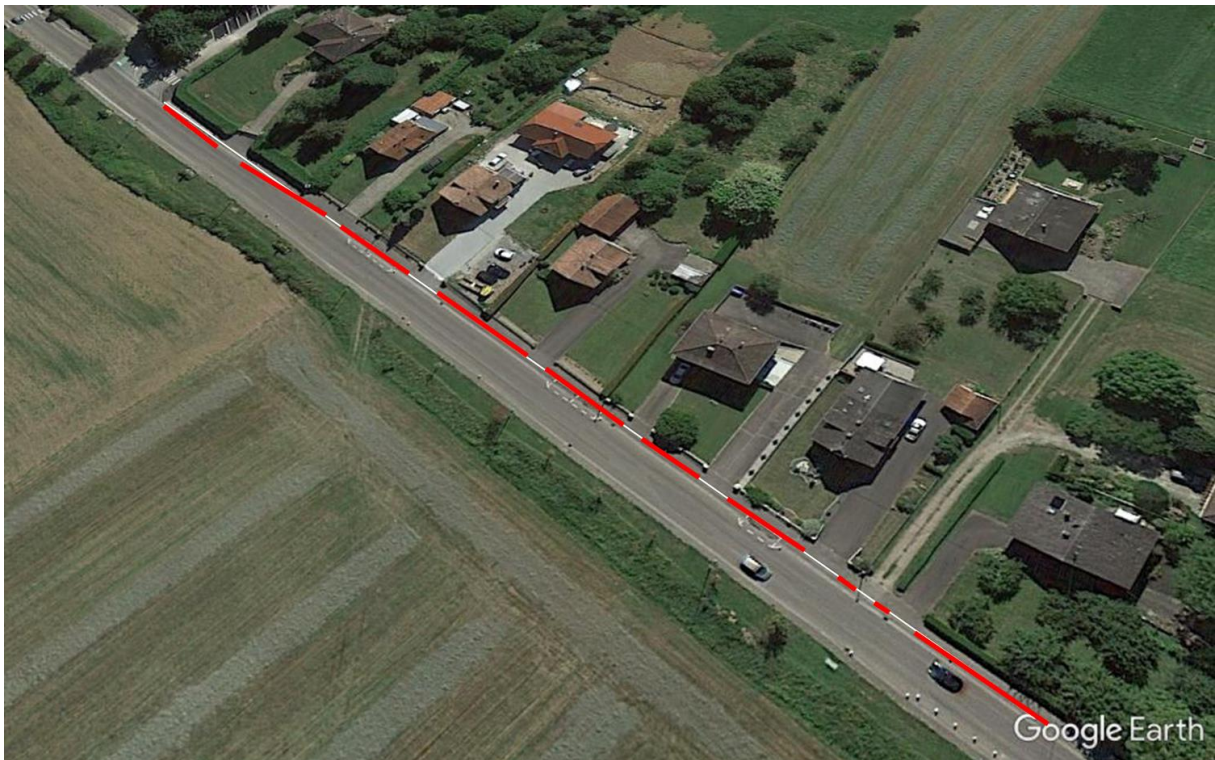
Travaux mise en forme rue de Seltz :

- Feu rouge : 22.000 €
- Trottoir en site propre : 86.493 €

Soit un total de : 188.825 €

Rue de Seltz

La mise en place des bordures peut-être schématisée comme suit



Après discussion, c'est la version n°3 qui est retenue par les membres du Conseil Municipal, mais sans rehaussement du trottoir, ce qui va permettre une importante réduction du coût de sécurisation. Par contre le conseil demande un réexamen en commission travaux avec la possibilité de mettre en enrobé tout le tracé à travers champs.

D'ores et déjà il est établi que le marché en cours, que ce soit pour la maîtrise d'œuvre assurée par TOPOS ou les travaux attribués à ARTERE, ne comprendra pas la traversée de la voie avec feu rouge et l'aménagement/sécurisation de la rue de Seltz.

Ces deux investissements feront l'objet d'un nouveau marché.

- Propriété Funrock

Situé à proximité immédiate du pôle des services, d'un cabinet d'expertise comptable et d'une étude notariale, mais aussi d'une médiathèque et d'un EHPAD, le réaménagement de la propriété Funrock a le potentiel pour créer un véritable quartier tertiaire dans le secteur. La création d'un tel espace contribuerait de manière déterminante à l'attractivité du centre-ville.

Ce tènement immobilier d'une surface totale de 1651 m² comprend un bâtiment principal, un garage attenant et une grange.

La réhabilitation de cette friche devrait permettre d'accueillir des activités tertiaires, notamment des activités paramédicales, et du logement. Elle passera vraisemblablement par la démolition du bâtiment principal et du garage attenant, et la construction d'un immeuble respectant au minimum les volumes côté rue du bâtiment principal (prescription PLU), et l'adaptation de la grange à une nouvelle destination, mais en évitant sa disparition pure et simple (prescription ABF).

La première étape consiste à faire une première esquisse de cet ensemble reconstruit et redéployé afin de pouvoir démarcher des investisseurs potentiels.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à un prestataire qualifié afin que des propositions d'aménagement prenant en compte : les besoins des acheteurs potentiels (accessibilité, stationnement, surfaces,.....), le règlement du PLU,....., soient réalisées et soumises à la validation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le recours à un prestataire qualifié pour la réalisation d'une étude de faisabilité, d'une esquisse et de l'avant- projet sommaire

Approuve le montant de 4800 € HT

- **Mairie annexe d'Hohwiller**

Résultat de l'appel d'offres marché travaux concernant la rénovation de la mairie de HOHWILLER est clôturé.

L'analyse des offres se base sur les critères suivants : Valeur technique /40 et valeur prix /60.

Lot N° 1 – Gros-Œuvre – Démolition

Estimation MOE : 7 600,00 TTC

	MULLER/Hoffen	BATISSEURS ASSOCIES/Hoenheim	LEON / Auenheim	ADRC/Strasbourg
Valeur technique total/40	40	40	40	36
Prix des prestations Total/60	38.3	57.36	60.00	46.55
Montant acte d'engagement	12 031.20€	8034.00€	7679.95€	9899.40€
Montant analysé				
NOTE FINALE	78.30	97.36	100	82.55
CLASSEMENT	4	2	1	3

Proposition d'attribuer ce lot à l'entreprise à la SARL LEON /Auenheim

Lot N° 2 – Charpente – Bois – Zinguerie

Estimation MOE : 6 600,00 € TTC

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour le lot 2 il est proposé de le déclarer infructueux.

Lot N° 3 – Menuiserie Extérieure Bois

Estimation MOE : 13 900,00 € TTC

Entreprise	Prix proposés TTC	Classement
VOLLMER – MELSHEIM	18 262,80 €	

Le lot 3 ne comptant qu'une seule offre qui se situe au-delà de l'estimation de la MOE, il est proposé de déclarer le lot infructueux.

Lot N° 4 – Plâtrerie – Isolation

Estimation MOE : 28 900,00 TTC

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour le lot 4, il est proposé de le déclarer infructueux.

Lot N° 5 – Electricité – VMC

Estimation MOE: 26 000, 00 € TTC

	LAUEFFER	MESSEMER
Valeur technique total/40	40	40
Prix des prestations Total/60	60	42.96
Montant acte d'engagement	19 239.60€	26 570.40€
Montant analysé	19 023.60€	
NOTE FINALE	100	82.96
CLASSEMENT	1	2

Proposition de soumettre le lot à validation de la CSO en présence du maître d'œuvre

Lot N° 6 – Installation Sanitaire

Estimation MOE : 6 900,00 € TTC

	STROHM/ Betschdorf	THERMOMAINTEANCE/ TRIMBACH	LAUEFFER/ Lembach	SCHOEFOLT/ Haguenau
Valeur technique total/40	36	36	28	40
Prix des prestations Total/60	51.65	53.59	60.00	51.51
Montant acte d'engagement	6 104.14€	5709.60€	5254.80€	6121.20€
Montant analysé		5 883.60		
NOTE FINALE	87.65	89.59	88	91.51
CLASSEMENT	4	2	3	1

Proposition de soumettre le lot à validation de la CSO en présence du maître d'œuvre

Lot N° 7 – Chauffage

Estimation MOE 7 400,00 € TTC

Entreprise
LAUEFFER – SOULTZ-SOUS-FORETS
THERMO MAINTENANCE – TRIMBACH

Proposition de déclarer ce lot infructueux compte tenu des écarts constatés sur les radiateurs à cause d'une différence d'interprétation des produits demandés.

Lot N° 8 – Chapes – Carrelage

Estimation MOE : 4 100,00 € TTC

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour le lot 8 il est proposé de le déclarer infructueux.

Lot N° 9 – Menuiserie Intérieure

Estimation MOE : 16 800,00 € TTC

	SCHALK/ Niedermodern	ROHMER/ Durrenbach	LES ATELIERS MAX/ SSF
Valeur technique total/40	40	36	0
Prix des prestations Total/60	54.46	51.19	60.00
Montant acte d'engagement	18 106.80	19 376.40€	16 433.76€
Montant analysé		19 261.20	
NOTE FINALE	94.46	87.19	60
CLASSEMENT	1	2	3

Proposition de soumettre le lot à validation de la CSO en présence du maître d'œuvre

Lot N° 10 – Peintures

Estimation MOE : 8 500,00 € TTC

	DECOPEINT – KILSTETT	SPS PEINTURES – FURDENHEIM	MARMILLOD – LEMBACH	LB COLOR – WINDSTEIN
Valeur technique total/40	40	40	36	40
Prix des prestations Total/60	58.03	51.73	59.50	60.00
Montant acte d'engagement	6569.00€	7370.16€	6407.40€	6354.36€
Montant analysé	6570.00 €			
NOTE FINALE	98.03	91.73	95.50	100
CLASSEMENT	2	4	3	1

Proposition de soumettre le lot à validation de la CSO en présence du maître d'œuvre

Lot N° 11 – Aménagements Extérieurs

Estimation MOE : 6 500,00 € TTC

	A.D.R.C. – STRASBOURG	WILLEM – REICHSHOFFEN	FENNINGER HAGUENAU
Valeur technique total/40	36	36	40
Prix des prestations Total/60	54.83	46.35	60.00
Montant acte d'engagement	6 086.10€	7 199.70€	5 561.46€

Montant analysé			
NOTE FINALE	90.83	82.35	100
CLASSEMENT	2	3	1

Proposition d'attribuer ce lot à l'entreprise FENNINGER

Lot N° 12 – Désamiantage

Estimation MOE : 9 600,00 € TTC

	AMIANTEKO – BERGHEIM	BATICHOC – RIEDISHEIM	AXEST – OBERBRONN
Valeur technique total/40	40	40	40
Prix des prestations Total/60	60	39.36	50.32
Montant acte d'engagement	7 950€	12 120.00€	9480.00€
Montant analysé			
NOTE FINALE	100	79.36	90.32
CLASSEMENT	1	3	2

Proposition d'attribuer ce lot à l'entreprise AMIANTEKO

Suite à l'analyse des offres faite par la maîtrise d'œuvre, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'attribuer :

- le lot 01 à LEON SARL pour un montant de 7 679, 95 €
- le lot 11 à FENNINGER Paysage pour un montant de 5561.46 €
- le lot 12 à AMIANTEKO pour un montant de 7950.00 €

Décide de déclarer les lots 02, 03, 04 et 08 infructueux.

Les membres du conseil municipal estiment que l'analyse produite par la maîtrise d'œuvre ne leur permet pas de prendre une décision éclairée ; la notation n'étant pas assez explicite sur certains lots. C'est pourquoi il est proposé que la commission de sélection des offres, en présence de la maîtrise d'œuvre se réunisse pour évoquer les lots suivants : lot 5, lot 6, lot 9, lot 10.

POINT 4 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain sur les biens sus- nommés :

Propriété cadastrée : Section 23, n°297/165, sis 16 rue Kupfersmatt d'une superficie de 7.23 ares

Propriété cadastrée : Section 10, n°166 sis 8 rue Hubweg d'une superficie de 648m2.

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie souscrite à compter du 1^{er} avril 2016 auprès du crédit mutuel est arrivée à échéance le 31 mars 2017.

Il y a lieu de procéder à son renouvellement. Une consultation a été effectuée auprès de différentes banques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 500 000 €

POINT 6 : PERSONNEL COMMUNAL

- Conventions avec le Centre de Gestion ayant pour objet

1. La réalisation d'une mission d'appui et de conseil en matière de gestion des ressources humaines

Les ressources humaines d'une collectivité sont un élément essentiel de la qualité de service rendu aux habitants. Le Centre de Gestion du Bas-Rhin dispose d'un service Appui et Conseil aux Employeurs qui accompagne les collectivités affiliées pour la gestion des ressources humaines, du point de vue statutaire organisationnel et managérial. La ville souhaite faire appel à l'expertise du centre de gestion pour mener un diagnostic des ressources humaines et faire des préconisations en organisation.

L'intervention d'un conseiller auditeur se fera par le biais d'entretien individuel avec une partie des agents de la ville. Les modalités pratiques d'intervention sont les suivantes :

- Des entretiens avec les agents
- La rédaction d'analyse et d'un rapport d'études
- Une restitution devant le conseil municipal

L'estimation du temps consacré à cette étude est de 5 jours. Le coût est de 500 € par jour : soit un total de 2 500€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL)

Approuve la réalisation d'une mission d'appui et de conseil en matière de ressources humaines

Approuve le prix de l'étude à 2500 € pour 5 jours

Autorise le Maire à signer la convention y afférent

1. L'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et l'Engagement Professionnel)

Afin d'harmoniser la politique de rémunération, la Mairie de Soultz-sous Forêts estime nécessaire de faire appel à l'expertise du centre de gestion sur les missions suivantes :

- Une expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines
- Une élaboration complète du Régime Indemnitaire
- Une transposition budgétaire

- Une sécurisation juridique de la procédure administrative

Le déroulement se passera en 5 phases : 1. Validation du cadrage politique, 2. Etat des lieux du régime indemnitaire existant avec cotation des Fonctions, de l'Expertise et élaboration du CIA, 3. Elaboration des différents scénarii budgétaires, 4. Elaboration et finalisation des supports de suivi administratif, financier et projet de délibération, 5. Finalisation du RIFSEEP et accompagnement au Comité technique.

La mission a été estimée à 4 jours à 500 € / jour soit 2 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise en œuvre d'un accompagnement à la mise en place du RIFSEEP

Approuve le montant de l'étude à 2 000€ pour 4 jours

Autorise le Maire à signer la convention y afférent

- **Ecole de musique : Avenants aux contrats d'enseignement artistique**

Suite à des modifications du nombre d'élèves les durées hebdomadaires de service des assistants d'enseignement artistiques sont à modifier

- Flûte/Solfège : Ewa MICHELS- 12/20è (16h) du 1^{er} janvier au 31 mars et 11.66/20è (15h30) du 1^{er} avril au 30 juin
- Guitare : Alexis TEDDE- 9/20è (9 heures) moins 1 élève à partir du 1^{er} avril
- Batterie : Gabin HENRY -3/20è (3 heures) moins 1 élève à partir du 1^{er} avril

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modifications de durée hebdomadaire de services

Autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

POINT 7 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- **Subvention exceptionnelle au collège de l'Outre-Forêt**

Le collège de l'Outre-Forêt organise un voyage de découverte de l'Alsace au temps du Moyen-Age dans le cadre d'un partenariat avec un lycée allemand.

32 élèves bilingues et 29 élèves allemands sont concernés par cette action qui aura lieu du 24 au 28 avril 2017. Le coût total du projet s'élève à 11 160 €. La participation par élève s'élève à 310€. 25 élèves de Sultz-sous-Forêts sont concernés. Le collège sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir les familles.

L'Education nationale, l'office franco-allemand pour la jeunesse, le conseil départemental, le fonds européen et la Ville de Betschdorf ont également été sollicités.

Dominique STOHR ne prend pas part au vote.

Considérant que la Ville de Sultz-sous-Forêts n'est pas compétente pour verser une subvention au collège,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Emet un avis défavorable à la demande de subvention du Collège de l'Outre-Forêt

POINT 8 : DIVERS

- **Lancement d'une opération : « Un nom pour la médiathèque »**

Le Maire précise que la médiathèque fêtera ses dix d'existence en septembre 2017. Il est proposé qu'à cette occasion un nom lui soit attribué.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité moins 5 abstentions (Marie-Josée SCHALLER, Anne ZYTO, Dominique STOHR, Christian KLIPFEL, Cathy WAGNER) et une voix contre (Lucienne HAAS)

Approuve la mise en place d'une opération un nom pour la médiathèque

- **Prochaines informations et communications**
- **Prochaines réunions et manifestations**

23.04.2017- de 8h à 19h : Elections présidentielles- 1^{er} tour

28.04.2017- 19h30 : Remise des diplômes des donneurs de sang à la Saline

29.04.2017- 20h30 : Revue de la Choucrouterie à la Saline

02.05.2017 -20h30 : Théâtre « La campagne » à la Saline

03.05.2017- 20h15 : Conseil Municipal. La séance du conseil municipal est reportée au **10 mai 2017- 20h15**